



## PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2020

Annexe à la délibération du comité syndical du 19 janvier 2019

### CONTEXTE

Conformément à l'article L 143-28 du code de l'urbanisme, le Syndicat mixte devra procéder au cours de l'année 2019 (soit à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation du SCoT Sud54) à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale.

Cette évaluation du SCoT doit permettre d'analyser les évolutions du territoire de 2013 à 2019, de mesurer les impacts des politiques publiques en matière d'aménagement et d'enrichir et affiner les orientations stratégiques d'aménagement et de développement.

Aussi, le programme d'actions proposé concentre l'action du Syndicat mixte en matière de planification de façon à faciliter l'atteinte des objectifs inscrits dans le « SCoT », leurs déclinaisons au sein des documents de planification des EPCI et des communes ainsi que leur évaluation.

De plus, le Syndicat mixte constitue un espace de dialogue singulier entre les 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle, en lien avec les principaux partenaires.

Le dialogue et le partage de la connaissance restent un préalable et un principe à toutes actions portées par le Syndicat mixte en faveur d'un développement équitable et durable du Sud Meurthe-et-Moselle.

C'est pourquoi, la mise en œuvre du programme d'actions s'attachera à associer de manière étroite les EPCI membres (équipe politique et technique) à travers une gouvernance active et des modalités de travail collaboratives renforcées.

# ACCOMPAGNER LES EPCI DANS LA MISE EN OEUVRE DU SCOT

## DES OUTILS AU SERVICE DES EPCI POUR SUIVRE LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES EVALUER

### Un outil au service de l'observation du foncier : le MOS (fiche 1)

Le mode d'occupation des sols, en tant qu'outil d'information géographique, peut constituer une base qu'il s'agira d'enrichir au niveau de la Multipole pour disposer de données tangibles pour participer à la mise en œuvre des objectifs portés par le SCoT.

Cet outil est fondamental dans la perspective d'évaluer le SCoT dans un délai de 6 ans, car il fournit des données essentielles à l'évaluation des effets des politiques de planification (espace consommé en surface et par type, évolution des enveloppes urbaines, identification de la Trame Verte et Bleue).

L'État et la Région se sont associés pour mettre en place un outil d'Information Géographique appelé « GéoGrandEst » incluant notamment un projet de Mode d'Occupation des Sols (MOS).

Le volet « modalités de suivi et indicateurs » du SCoT Sud 54 devra évoluer pour intégrer dès la potentielle révision, les nouvelles possibilités offertes par cet outil d'observation du foncier.

### Un observatoire du foncier et de l'immobilier économique et des expérimentations ciblées (fiche 2)

Le MOS établira une photographie des surfaces de zones d'activités, de zones commerciales, de friches. Il servira de base pour une analyse plus fine de l'occupation des sols en matière d'activités économiques.

Le SCOT fixe des objectifs de consommation et de répartition du foncier économique ainsi que de développement de l'emploi.

L'observatoire permettra de disposer de ces informations territorialisées, afin d'effectuer un suivi des dynamiques économiques et constituera un outil d'aide à la décision pour orienter les politiques économiques des EPCI.

Enfin, les données issues de l'observation permettront d'alimenter les débats et de préciser davantage les objectifs (optimisation, spatialisation, caractérisation...) à inscrire lors de la révision du SCOT.



En vue de l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation foncière, chaque territoire, dans ses spécificités, pourra être amené à proposer une expérimentation sur les thèmes suivants :

- l'évaluation des performances économiques et l'optimisation du foncier des zones d'activités,
- la gestion concertée de zone d'activités,
- la création d'offres nouvelles.

La Multipole apportera un soutien financier et accompagnera en ingénierie en tant que de besoin les territoires volontaires pour favoriser la mise en œuvre d'expérimentations en ce domaine.

## Un observatoire fiscal (fiche 3)

La mise en œuvre des politiques publiques des territoires et les politiques fiscales s'entrecroisent de façon intrinsèque. Ainsi il semble opportun de se doter d'un observatoire fiscal permettant d'alimenter les indicateurs d'évaluation du SCOT.

L'observation mise à disposition des EPCI permettra de mesurer l'impact des projets d'aménagement en matière fiscale et d'orienter ou d'optimiser les politiques publiques menées par les EPCI en matière d'aménagement.

**Elle permettra également d'enrichir les réflexions et d'affiner les orientations stratégiques dans le cadre d'une éventuelle révision.**

## Une évaluation renforcée (fiche 4) par :

- **L'intégration des travaux des EPCI (PCAET / PLUi / études Centre Bourg et action Cœur de Ville, aménagements urbains).** Il s'agira d'intégrer l'ensemble des données issues des travaux des EPCI dans le cadre de la révision du SCoT.



- **Des approfondissements pour une meilleure intégration et prise en compte de certaines thématiques dans le SCoT**

- **Friches** : intégration des données issues de l'observatoire de l'EPFL
- **Armature territoriale** : le projet porté par le SCoT Sud54 s'appuie sur la structuration du territoire autour de ses villes et ses bourgs centre et le renforcement du maillage territorial et de ses différentes polarités. Il est proposé dans le cadre de l'évaluation de porter un regard plus fin sur la caractérisation et le fonctionnement des différents niveaux de l'armature territoriale et en particulier sur les bourgs centre. C'est notamment dans le cadre de cette analyse qu'un regard particulier en matière d'enjeux sociaux devra être porté. En effet, la caractérisation de l'armature territoriale actuelle repose essentiellement sur des critères d'équipements non corrélés aux fonctions et enjeux sociaux et sociétaux actuels et qui implique une adaptation des orientations et objectifs en matière de planification.

Les stratégies locales devront alimenter la réflexion sur l'armature du Sud54.

- **Urbanisme commercial** : parmi les objectifs énoncés par le SCOT figurent notamment le maintien et le renforcement prioritaire de l'offre commerciale des centres-villes, centres-bourgs et centres-villages, le renforcement en complémentarité des pôles commerciaux existants, ainsi que l'amélioration de leur qualité urbaine. Ainsi, les installations nouvelles doivent participer par leurs qualités architecturales, énergétique et environnementale à la requalification des espaces urbains. L'évolution de l'appareil commercial depuis l'approbation du SCoT pourrait être analysée plus finement afin d'évaluer la portée du SCoT sur cette thématique, voire d'envisager des précisions de rédactions éventuelles.
- **Mobilités** : d'importantes études ont été réalisées depuis 2013 sur la question des mobilités. Il conviendra d'intégrer l'ensemble des éléments d'analyse afin de préciser les orientations en matière d'aménagement et de mobilité.

- **Foncier agricole : étude Projet Alimentaire Territorial Sud54 (PAT) (fiche 5)**

La démarche du PAT Sud54 coordonnée par le Département de Meurthe-et-Moselle doit permettre de construire un projet partagé et un plan d'actions visant à consolider les filières agricoles de proximité et la qualité de l'alimentation.

Dans ce contexte, le Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine avec le soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat-Métropole du Grand Nancy, a engagé en 2018 une étude visant à identifier le fonctionnement en matière de logistique alimentaire et à mieux utiliser les outils permettant la préservation et la valorisation du foncier agricole à long terme.



Cette étude, dont le rendu est prévu pour mi 2019, permettra d'intégrer les recommandations pouvant porter sur les PLUI et les éventuels espaces fléchés à vocation de logistique alimentaire dans le cadre de la modification ou de la révision du SCOT.

- **Energie : étude du potentiel de production des EnR et soutien aux projets (fiche 6)**

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont des outils qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Le Sud 54 est couvert par 8 PCAET dont 7 en cours d'élaboration (Bassin de Pompey, Territoire de Lunéville à Baccarat, Bassin de Pont-à-Mousson, Terres Toulouses, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulinois).

Règlementairement, ces PCAET doivent identifier le potentiel en énergie renouvelables et les réseaux d'énergie. Il s'agira d'effectuer :

- Le recueil et le traitement des données énergétiques pour l'état des lieux et l'estimation du potentiel de production en EnR
- Le recueil et le traitement des données pour la présentation des réseaux de distribution et de transport d'énergie ainsi que l'analyse des enjeux de production et de distribution d'EnR

Les différentes études déjà réalisées à l'échelle de certains territoires infra scot alimenteront ce diagnostic.



Cette étude et le développement des projets de productions pourront utilement argumenter une orientation plus poussée en matière de planification énergétique.



A l'issue de cette étude, il est proposé d'accompagner les projets des EPCI dans ce domaine pour à la fois développer l'autonomie énergétique du territoire et réduire l'impact écologique de la consommation d'énergie.

Des contacts seront pris avec Meurthe-et Moselle Développement pour connaître leurs modalités d'accompagnement de ce type de projet et agir en complémentarité.

## DES ACCOMPAGNEMENTS POUR AMELIORER LA PLANIFICATION ET LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

### Appui / conseil auprès des EPCI et des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (fiche 7)

Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle, adopté le 14 décembre 2013 à l'unanimité, joue un rôle de document intégrateur, appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales.

Il s'agit alors de s'assurer que les documents « infra-SCoT », à savoir les PLU, PLUi, PLH ou encore PDU, concourent à atteindre les objectifs et orientations contenues dans le SCoT, dans un rapport de compatibilité (au regard de l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme).

En tant que PPA, la Multipole appuie et conseille les élus vis-à-vis de la compatibilité avec les objectifs et orientations fixés par le SCoT et facilite les relations entre les EPCI et les services de l'état.



Dans ce cadre, le Syndicat mixte anime un groupe de travail réunissant les chargés de mission « urbanisme » des EPCI.

### Appui/conseils auprès des EPCI visant un aménagement durable et de qualité (fiche 8)

Afin d'assurer la mise en œuvre du SCoT, et plus précisément les objectifs et orientations du volet « Aménager un territoire de qualité, économe de ses ressources » du DOO, la Multipole a engagé un partenariat avec le CAUE 54.



Initié en 2017 et reconduit en 2018, ce partenariat consiste à sensibiliser les élus aux questions d'aménagement, à partir d'expérimentations menées sur des territoires engagés dans une procédure d'élaboration de PLUi.

Cela se traduira en 2019 et 2020 par l'animation d'ateliers sur les projets d'aménagements : « carto-graphier le futur de ma commune » (travail et expérimentations sur la rédaction des OAP).

## Le plan de mobilité rurale et expérimentations de services innovants à la mobilité en milieu peu dense (fiche 9)

La Multipole, en tant que Syndicat mixte porteur de Schéma de Cohérence Territoriale, peut élaborer un plan de mobilité rurale selon l'article L.1213-3-4 du Code des Transports, qui complète le Schéma Régional de l'Intermodalité sur les territoires peu denses.

Le plan de mobilité rurale pourra comporter des actions qui devront être traduites dans le SCoT : lieux préférentiels de rabattement, règles sur les services dans les aires de covoiturage, objectifs en matière de stationnement, objectifs sur l'aménagement des espaces publics...

Par ailleurs, il pourra intégrer des expérimentations de solutions innovantes en milieu peu dense.

L'objectif est de favoriser le déploiement de services innovants à la mobilité pour répondre au besoin de mobilité des habitants. Ces solutions de mobilité peuvent se matérialiser sous la forme de :

- Mobilités partagées pour optimiser l'usage des véhicules motorisés : service de covoiturage, autostop organisé et encadré, service d'autopartage...
- Mobilités actives pour améliorer l'autonomie des habitants pour leurs déplacements courts : location de Vélo à Assistance Electrique, création ou amélioration de la continuité des itinéraires sécurisés



La Multipole apportera un soutien financier et accompagnera en ingénierie en tant que de besoin les territoires volontaires pour favoriser la mise en œuvre rapide d'expérimentations.



Elle animera le réseau des techniciens pour favoriser le partage des expériences et coordonnera les actions interterritoriales. Elle élaborera en lien avec les EPCI et les AOM intéressés un plan de mobilité rurale qui intégrera un plan d'action à 5 à 10 ans.

## Accompagner la structuration et la montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54 (fiche 10)

Le territoire de la Multipole Nancy Sud Lorraine n'est pas à ce jour couvert intégralement par des AOM. Dans un contexte d'évolutions législatives à venir qui pourraient viser une couverture intégrale du territoire par la compétence mobilité, qu'elle soit exercée au niveau local ou au niveau régional, certains EPCI manifestent le besoin d'un accompagnement pour organiser les débats dans leurs instances.

En outre, la structuration récente de certains territoires ou l'élargissement de leur périmètre font que le niveau d'ingénierie dédiée à la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilités est inégal.

Dans une perspective d'équité entre les territoires de son périmètre, la Multipole propose d'accompagner en ingénierie les territoires qui en manifestent le besoin sur des questions de structuration interne, ou de relations interterritoriales. Cette ambition de la Multipole pourra venir compléter les actions menées par la Région sur le territoire dans le cadre de sa compétence principale, en lien direct avec les AOM concernées.

## Contribuer à la dynamique d'intermodalité dans le Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés (fiche 11)

Le réseau ferré est considéré dans le SCoT Sud54 comme étant le réseau structurant du système de mobilité souhaité par les territoires.

Pour optimiser l'usage des services de transports organisés et financés par la Région circulant sur ces infrastructures, les collectivités souhaitent renforcer l'intermodalité autour des gares et des points d'arrêt et concentrer le développement urbain et économique le long des axes ferrés.

La Multipole apportera à la Région une liste de critères hiérarchisés, déterminés grâce à ses travaux prospectifs intégrant des éléments de projection en terme d'aménagement du territoire (rabattement, développement économique, équipements, habitat) qui pourra alimenter la définition des gares à haut potentiel, en plus de celui qui prime aujourd'hui, que la Région pourra intégrer au dispositif DIRIGE dans sa future version.

## S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES INTER TERRITORIALES PLUS LARGE

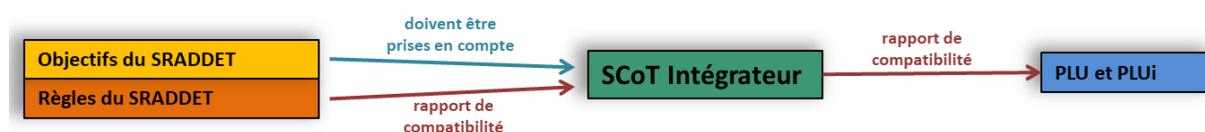
### SRADDET (fiche 12)

Depuis la loi NOTRe, les Régions doivent élaborer des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Ce document intègre un grand nombre de documents sectoriels régionaux. Il fixera la stratégie d'aménagement de la Région.

Le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SRADDET dès son approbation programmée pour fin 2019.

Les PLUi, couverts par un SCoT n'ont pas d'obligation de compatibilité direct avec le SRADDET, le SCoT étant le document intégrateur. Toutefois, les PLUi devront se mettre en compatibilité dans un délai de 3 ans au plus tard après la révision du SCoT intégrant le SRADDET.

### **Articulation entre SRADDET, SCoT et PLUi**



### InterSCOT (fiche 13)

Des projets importants traitent des grandes infrastructures traversant le Sud54 avec une problématique forte en termes de coûts économiques et/ou environnementaux : A31bis – Fermetures de lignes SNCF en discussion – Evolution des modes de transports de marchandises et des personnes – Emergence de nouvelles coopérations (SMO, ...).

L'émergence d'un InterSCoT et la révision en cours des SCoT 1<sup>er</sup> génération (Vosges Centrales, SCOTAM, SCoTNord54, SCoTSud54) fait émerger la possibilité de travailler de manière plus cohérente entre nos SCoT plus particulièrement sur ces grands dossiers ou de façon bilatérale sur des enjeux spécifiques aux territoires limitrophes.

Les travaux de structuration en cours sur les SCOT du Pays de Sarrebourg et de la Déodatie nécessitent une collaboration rapprochée pour partager les visions et les ambitions sur les territoires en « franche ».

Par ailleurs, ces échanges permettront d'identifier les approches que les SCoT pourraient mutualiser pour plus d'efficacité.

# RENFORCER LES DEMARCHES COLLABORATIVES ET DE COOPERATIONS PLURIELLES

## FAVORISER LES ECHANGES ET LE PARTAGE DES PRATIQUES

- **Entre les élus** pour échanger sur la mise en œuvre des politiques publiques, mener des projets communs, élaborer des positions communes sur les orientations stratégiques de développement du Sud54.
- **Entre les DGS** des EPCI membres et leur PETR/Pays membres pour s'assurer de la cohérence dans la réalisation du programme d'actions et identifier les complémentarités à mener en vue de la convergence des politiques publiques.
- **Entre les chargés de missions « urbanisme/aménagement »** pour assurer l'interface avec les services de l'Etat, pour améliorer le contenu des cahiers des charges et la relation avec les bureaux d'études, pour partager des expériences et des pratiques.

La Multipole planifie et organise périodiquement des réunions rassemblant les techniciens en charge de l'urbanisme des différents EPCI membres du Pôle métropolitain. Les difficultés et/ou facilités d'intégration des préconisations du SCoT lors de l'instruction des documents d'urbanisme seront particulièrement traitées lors de l'évaluation conduite en 2019.

- **Entre les chargés de mission « développement économique » :**
  - pour définir une procédure de mode opératoire sur le traitement des prospects,
  - pour définir le contenu de l'observatoire du foncier et de l'immobilier économique
  - pour échanger sur les difficultés et sur les pratiques.
- **Entre les acteurs du Tourisme** (office du Tourisme, maison du Tourisme, SEM, CD54, CRT Grand Est...) pour construire des produits communs et mutualiser les démarches de marketing (**fiche 14 : édition d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine »**)

Dans le cadre du Pacte Etat Métropole, le Syndicat mixte et la Métropole du Grand Nancy mènent une étude conjointe afin d'élaborer une stratégie touristique à l'échelle du Sud54.

Le comité de pilotage, accompagné par le comité technique et le cabinet In Extenso doit finaliser l'élaboration d'une stratégie partagée à l'échelle du Sud54 et définir les modalités de sa mise en œuvre d'ici juin 2019.

L'élaboration d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine » pourra être un support de concertation et de travail coopératif ainsi qu'un outil efficace au service de la promotion de la destination.

- **Entre les AOM et les EPCI non compétents** pour expérimenter des solutions innovantes de mobilités en milieu peu dense, pour échanger sur les politiques publiques de mobilité et poursuivre le travail sur le lien entre le cœur de l'agglomération nancéenne et les territoires adjacents (liaison aux portes d'entrée de l'agglomération).

## RENFORCER LES PARTENARIATS

Le Syndicat mixte inscrit son action au sein d'un écosystème institutionnel déterminant. A ce titre, le Syndicat mixte doit intégrer les réflexions et démarches des composantes territoriales en présence et plus particulièrement celles de la Région Grand Est, de la Métropole du Grand Nancy, du Département de Meurthe et Moselle et des Pays/PETR.

### AVEC LA REGION GRAND EST

La Région Grand Est, chef de file en matière d'aménagement, de transport et de développement économique fixe un cadre qui s'impose :

- à travers différents documents contraignants ou d'objectifs dont le SCoT doit tenir compte dans son rôle intégrateur (SRADDET, SRDEII, SRDT),
- à travers des politiques publiques inhérentes et une structuration territoriale spécifique (agence territoriale sur le périmètre du Sud54, POCE, réseau des chargés de développement économique, task force sur les projets touristiques).

Le Syndicat mixte doit favoriser le dialogue avec la Région Grand Est dans l'intérêt du développement du Sud54 et de façon à garantir la cohérence des initiatives et des actions.

Ainsi des travaux conjoints pourront être menés dans le cadre de partenariats spécifiques et thématiques, à l'instar du protocole d'accord sur les mobilités, de « Geoportail Grand Est » ou du réseau des développeurs économiques.

### AVEC LA METROPOLE DU GRAND NANCY

Les intercommunalités du Sud54 appartiennent à un même grand bassin de vie. L'interdépendance des territoires du Sud54 implique un dialogue entre le Grand Nancy et les 12 intercommunalités pour favoriser la convergence de politiques publiques.

En tant que Métropole, le Grand Nancy doit porter une attention particulière à ses territoires limitrophes. Attention qu'elle a réaffirmée dans son projet métropolitain à différentes échelles : celle de son bassin de vie, celle du Syndicat mixte Sud54 et au-delà : celle du Sillon Lorrain et du Sud Lorraine.

La Métropole du Grand Nancy, dans l'esprit de l'Alliance des territoires accompagne la nécessaire solidarité territoriale au travers du Pacte Etat Métropole, dont le volet territorial a permis de financer des études en matière de mobilités, d'alimentation ou de mener une étude conjointe en matière de tourisme à l'échelle du Sud54.

Par ailleurs, le Syndicat mixte est associé aux travaux du Conseil Métropolitain d'Economie et d'Innovation, rassemblant l'ensemble des acteurs économiques du territoire métropolitain.

C'est bien dans cet esprit de dialogue avec la Métropole que le Syndicat mixte doit s'inscrire de façon à garantir la cohérence avec les politiques publiques menées par chacun des EPCI membres.

## **AVEC LE DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE**

Les services du Département de Meurthe et Moselle seront associés aux différents travaux menés par le Syndicat mixte (tourisme, développement économique, agriculture et alimentation, énergie).

Les études et expérimentations conduites pourront alimenter les réflexions communes et s'inscrire dans les politiques publiques mises en œuvre ou soutenues par le Département de Meurthe et Moselle.

Une interconnaissance plus fine permettra également de mutualiser les offres de services des structures connexes (CAUE, MMD) au profit des EPCI.

## **AVEC LES PAYS/PETR**

Le Sud54 est également couvert par 3 structures de coopération interterritoriale avec des organisations, compétences et des champs d'actions différents.

Le Syndicat mixte doit veiller à articuler ses actions avec les démarches engagées au sein des Pays/PETR, de façon à respecter et à bien intégrer les stratégies territoriales propres aux bassins de vie locaux.

## SYNTHESE RESSOURCES

N°	Intitulé de la fiche	Montant € HT 2019	Montant € HT 2020	Ressources Humaines ETP
1	Un outil au service de l'observation du foncier : le MOS			0,2
2	Un observatoire du foncier et de l'immobilier économique et expérimentations ciblées	25 000	25 000	0,1
3	Un observatoire fiscal	20 000	20 000	0,2
4	Des approfondissements pour une meilleure intégration et prise en compte de certaines thématiques dans le SCoT (évaluation renforcée)	150 000	200 000	1,5
5	Etude logistique alimentaire et foncier agricole	74 000		0,1
6	Energie : étude du potentiel de production des EnR et soutien aux projets	50 000	50 000	0,1
7	Appui / conseil auprès des EPCI et des communes dans l'élaboration de leur documents d'urbanisme			0,5
8	Appui/conseils auprès des EPCI visant un aménagement durable et de qualité	15 000	15 000	0,1
9	Elaboration d'un plan des mobilités rurales et expérimentations de solutions innovantes	100 000	125 000	0,5
10	Structuration et montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54	10 000	10 000	0,1
11	Dynamique d'intermodalité dans le Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés			0,1
12	SRADDET			0,1
13	InterSCOT	25 000	25 000	0,1
14	Edition d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine »	75 000	12 500	0,2
	<b>TOTAL</b>	<b>544 000</b>	<b>482 500</b>	<b>3,9</b>
	Fonction de direction			0,1
	Administration générale			0,8
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>544 000</b>	<b>482 500</b>	<b>4,8</b>

L'équipe de la Multipole dans sa configuration en janvier 2019 permettra de mettre en œuvre ce programme d'actions.

## ANNEXES : LES FICHES ACTIONS

FICHE 1 : Un outil au service de l'observation du foncier : le MOS

FICHE 2 : Un observatoire du foncier et de l'immobilier économique et des expérimentations ciblées

FICHE 3 : Un observatoire fiscal

FICHE 4 : une évaluation renforcée

FICHE 5 : Etude logistique alimentaire et foncier agricole

FICHE 6 : Energie : étude du potentiel de production des EnR et soutien aux projets

FICHE 7 : Appui / conseil auprès des EPCI et des communes dans l'élaboration de leur documents d'urbanisme

FICHE 8 : Appui/conseils auprès des EPCI visant un aménagement durable et de qualité

FICHE 9 : Elaboration d'un plan des mobilités rurales et expérimentations de solutions innovantes

FICHE 10 : Structuration et montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54

FICHE 11 : Dynamique d'intermodalité dans le Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés

FICHE 12 : SRADDET

FICHE 13 : InterSCOT

FICHE 14 : Edition d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine »

<b><u>1</u></b>	<b>Un outil au service de l'observation du foncier : Le Mode d'Occupation des Sols</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>L'État et la Région se sont associés pour mettre en place un outil d'Information Géographique appelé « GéoGrandEst » incluant notamment un projet de Mode d'Occupation des Sols (MOS), dont le premier millésime devrait être disponible au cours de l'année 2019. Cet inventaire numérique de l'occupation des sols permettra de mesurer l'évolution des ressources foncières entre deux instants donnés.</p> <p>Suite à la proposition de la Région Grand Est, la Multipole intégrera le groupe de projet d'élaboration de ce MOS.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Disposer de données tangibles pour mesurer et évaluer les orientations et objectifs du SCoT Sud54 en matière d'économie du foncier notamment.</p> <p>Enrichir de données qualitatives, à l'échelle du Sud54, cette base de données quantitative élaborée à l'échelle de la Région, en fonction des besoins exprimés par les EPCI du territoire (foncier éco, reconversion de friche, « valeur des terrains »...)</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<p>La nomenclature finale retenue par la Région Grand Est distingue 50 types d'occupation du sol différents (habitat, activité, cours d'eau, terres agricoles...).</p> <p>Un travail avec les EPCI permettra de pour mettre en place des indicateurs pertinents en vue de la prochaine application et évaluation du SCoT et de préciser les enrichissements du MOS en tant que base pour l'élaboration des observatoires proposés en fiche 2 et 3.</p>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	En continu, selon l'avancement et les échéances du projet au niveau de la Région
<b><u>PARTENAIRES</u></b>	Etat, Région, ensemble des EPCI, agences (SCALEN, ADTL...)
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	0,2 ETP
<b><u>EVALUATION</u></b>	Intégration de requêtes spécifiques au Sud 54 Utilisation du MOS par les EPCI

<b><u>2</u></b>	<b>Créer un observatoire dynamique de l'offre foncière et immobilière et expérimentations ciblées</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>L'ADTL et SCALEN disposent d'observatoire du foncier économique et de l'immobilier sur leur territoire d'intervention permettant de disposer des informations sur disponibilités foncières et immobilières et ainsi d'apporter une réponse rapide aux porteurs de projets.</p> <p>Un outil d'observation de l'économie existait au sein de l'ADEVAL et de la Maison de l'Emploi et de la Formation sur le territoire du Val de Lorraine.</p> <p>Les informations recueillies ne sont pas uniformes sur ces différents territoires.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Suivre la mise en œuvre des objectifs fixés dans le SCoT (suivi et mise en place d'indicateurs), et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des EPCI (PLU, PLUi, ZAC...)</p> <p>Permettre une connaissance des disponibilités foncières et immobilières pour apporter des réponses aux porteurs de projets et pour alimenter leurs stratégies opérationnelles d'aménagement.</p> <p>Renforcer la performance et la diversité de l'offre économique</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des lieux des observatoires économiques existants, leurs fonctionnalités et leurs accès</li> <li>• Identification du besoin par les intercommunalités (critères d'observation, fonctionnalités souhaitées, modalités de mise à jour et d'accès)</li> <li>• Rédaction du cahier des charges</li> <li>• Recrutement prestataires</li> </ul> <p>Ce travail s'appuiera utilement sur les connaissances des chargés de missions et élus en charge du développement économique ainsi que des acteurs économiques institutionnels (consulaires, EPFL...). Il sera nourri de leurs échanges réguliers permettant une vision dynamique de l'observatoire.</p> <p>A la demande d'EPCI, la Multipole accompagnera par le biais d'ingénierie spécifique ou de financements, les démarches d'expérimentations portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évaluation des performances économiques et l'optimisation du foncier des zones d'activités,</li> <li>• la gestion concertée de zone d'activités,</li> <li>• la création d'offres nouvelles.</li> </ul> <p>Ces démarches expérimentales devront faire l'objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un partage au sein du réseau des chargés de mission et VP en charge de l'économie de la Multipole,</li> <li>• d'une production d'outils méthodologiques permettant leur diffusion.</li> </ul> <p>A ce titre, la Multipole pourra mettre à disposition de l'ingénierie et mobiliser des expertises en fonction des expérimentations souhaitées.</p>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019-2020
<b><u>ACTEURS</u></b>	<p>EPCI Membres / Agences de développement économique (SCALEN et ADTN)</p> <p>Région Grand Est / Chambres consulaires</p> <p>EPFL, DDT, DREAL</p>
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	<p>Estimation du coût de l'action : 50 000 € HT</p> <p>0,1 ETP</p>
<b><u>EVALUATION</u></b>	Réalisation d'un observatoire / expérimentation

<b><u>3</u></b>	<b>Créer un observatoire de la fiscalité du territoire</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Durant l'année 2017 et les travaux conduisant à la transformation du Syndicat mixte du Scot en Multipole, un travail de fond a été réalisé pour définir une cotisation plus solidaire et tenant compte des richesses des territoires la constituant.</p> <p>Ce travail a permis aux EPCI membres de mieux se connaître, y compris sur le volet fiscal de leur territoire propre et de porter un regard différent sur les politiques sectorielles de chacun.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Améliorer la connaissance</p> <p>Evaluer l'impact des projets d'aménagements en matière fiscale</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<p>Se doter d'indicateurs fiscaux pour l'évaluation du SCOT.</p> <p>Sur la base de l'observatoire foncier et plus particulièrement celui du foncier économique, des indicateurs fiscaux seront mis en place et observés annuellement.</p>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019 et suivantes
<b><u>ACTEURS</u></b>	EPCI, services préfectoraux, DGFIP, CGET, Banque des Territoires
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : estimation 20 000 €HT par an 0,1 ETP
<b><u>EVALUATION</u></b>	Réalisation d'un panorama « fiscalité » à l'échelle de la Multipole.

4	Evaluation renforcée
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Le SCoT Sud54 est approuvé depuis le 14 décembre 2013. Le Code de l'Urbanisme précise que « 6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, (...), l'établissement public (...) procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales (...), et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète » (Art L143-2828 du code de l'urbanisme).</p> <p>La Multipole devra donc procéder à l'évaluation du SCoT et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa modification/révision avant le 14 décembre 2019.</p> <p>Cette analyse devra être communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement. A défaut d'une telle délibération, le SCoT deviendra caduc.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Vérifier, à partir d'indicateurs, si les évolutions constatées sur le territoire Sud54 suivent les trajectoires souhaitées définies dans le SCoT.</p> <p>Préparer la modification et/ou la révision du SCoT.</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'analyses à partir des indicateurs du SCOT : mesure de la dynamique des territoires et de son impact sur l'armature urbaine et évaluation des conditions du développement et de ses impacts sur l'environnement.</li> <li>• Entretien et apports d'analyse critiques des EPCI et PPA sur le SCOT (contenu et mise en œuvre)</li> <li>• Identification des évolutions du SCOT induites par l'émergence de documents supra territoriaux (SRADDET...) et les évolutions législatives (ALUR, ELAN)</li> <li>• Rédaction du cahier des charges de modification et/ou révision du SCOT</li> </ul> <p>Enfin, les études menées depuis 2013 serviront de base pour enrichir le SCoT et des approfondissements complémentaires sur le foncier, l'urbanisme commercial et les bourg centres pourront être conduits afin de préciser les orientations dans le cadre d'une éventuelle révision.</p>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Juin 2019 : Restitution de l'évaluation du SCoT.</li> <li>• 14 décembre 2019 (au plus tard) : Délibération du Comité Syndical sur le maintien ou la révision du SCoT au regard des résultats de l'évaluation.</li> <li>• 2019-2020 : engagement des études nécessaires à l'évolution du SCOT</li> </ul>
<b><u>ACTEURS</u></b>	<p>Les EPCI membres, DDT54, Personnes Publiques Associées (Région, Parc Naturel Régional de Lorraine, Département, Chambres consulaires...).</p>
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	<p>Coût global de l'action sur 2 ans : 350 000 euros + 1,5 ETP Subvention : 100 % Multipole par cotisation des EPCI</p>
<b><u>EVALUATION</u></b>	<p>Délibération du Comité Syndical sur le maintien ou la révision du SCoT.</p> <p>Délibération du Comité Syndical de préconisation sur les modalités de révision du SCoT.</p> <p>Délibération réglementaire du Comité Syndical de prescription de révision du SCoT.</p>

<b>5</b>	<b>Mener une étude sur la logistique alimentaire et le foncier agricole</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>La démarche du PAT Sud54 coordonnée par le Département 54 doit permettre de construire un projet partagé et un plan d'actions visant à consolider les filières agricoles de proximité et la qualité de l'alimentation.</p> <p>Dans ce contexte, le Syndicat mixte de la Multipole Sud Lorraine avec le soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat-Métropole du Grand Nancy, a identifié la nécessité de mieux faire converger l'offre et la demande de produits à l'échelle Sud Meurthe-et-Moselle (chaîne logistique) et de mieux utiliser les outils permettant la préservation et la valorisation du foncier agricole à long terme.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Identifier les équipements de transformation, stockage, distribution à développer</p> <p>Mieux utiliser les documents de planification</p> <p>Mieux mobiliser les outils de gestion du foncier</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation des groupes logistique et foncier du PAT</li> <li>• Caractérisation de la chaîne logistique alimentaire Sud54 : filières, acteurs, enjeux, volumes et besoins.</li> <li>• Formulation des pistes sur les possibilités d'équipement(s) logistiques structurant(s) aux différentes échelles du Sud54 pour optimiser la chaîne logistique alimentaire locale.</li> <li>• Formulation des recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles et alimentaires dans les outils de gestion du foncier et de planification (SCoT, PLUi).</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2018 : Partage des éléments de diagnostic et des enjeux de la chaîne alimentaire.</li> <li>• Fin 2018 : Ateliers de co-construction logistique et foncier.</li> <li>• 2019 : Fiches actions et possibilité de déclinaison pré-opérationnelle.</li> </ul>
<b><u>ACTEURS</u></b>	Association Terres en villes, Département 54, Pays Terres de Lorraine, PETR du Lunévillois et Val de Lorraine, PNR Lorraine, Université, Chambre consulaires et opérateurs (paysans bio lorrain...)
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	<p>Coût global de l'action : 0,1 ETP + 74 000 €HT</p> <p>Subvention : 50% Pacte Etat Métropole du Grand Nancy (aide sollicitée au FSIL)</p>
<b><u>EVALUATION</u></b>	<p>Intégration des conclusions de l'étude dans les projets d'organisation de la chaîne logistique</p> <p>Mobilisation d'outils de gestion du foncier (exemple : Zone Agricole Protégée / Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains)</p>

<b>6</b>	<b>Evaluer le potentiel territorial en énergies renouvelables et de récupération (EnR&amp;R) et soutien aux projets</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont des outils qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.</p> <p>Le Sud 54 est couvert par 8 PCAET dont 7 en cours d'élaboration (Bassin de Pompey, Territoire de Lunéville à Baccarat, Bassin de Pont-à-Mousson, Terres Toulaises, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulais). Règlementairement, ces PCAET doivent identifier le potentiel en énergie renouvelables et les réseaux d'énergie. Le Sud54 paraît être une échelle pertinente pour réaliser ce type de diagnostic prospectif.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	Identifier le potentiel territorial de production d'énergie à partir de ressources renouvelables.
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants. Une compilation des différentes études réalisées sur les différents territoires sera réalisée.</li> <li>• Estimation précise du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.</li> <li>• Présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie et de projets de développement au regard notamment des EnR&amp;R.</li> <li>• Lancement d'un appel à projets « production d'EnR&amp;R » à destination des Communes, EPCI, associations et Communes, associations, les entreprises notamment celles ayant une finalité participative et citoyenne. Seront exclus les particuliers. Seront retenus les projets avec une puissance minimum et aux critères territoriaux et environnementaux à définir dans l'appel à projets.</li> <li>• Soutien en ingénierie dans la réalisation de projet d'EnR&amp;R.</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019 – 2020
<b><u>ACTEURS</u></b>	EPCI, Pays et PETR ; Syndicat Départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle ; Opérateurs de la distribution et du transport d'énergie (ENEDIS, GrT Gaz, EDF, GRDF), Etat, ADEME, Département, Région
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : estimation 100 000 euros + 0,1 ETP Subvention : ADEME et la Région Grand Est (Climaxion)
<b><u>EVALUATION</u></b>	Intégration des données dans les plans « climat » des EPCI et dans le SCOT Intégration de la dimension « planification énergétique » du SCoT

7	<b>Appui / conseil auprès des EPCI et des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle, adopté le 14 décembre 2013 à l'unanimité, joue un rôle de document intégrateur, appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales.</p> <p>Il s'agit alors de s'assurer que les documents « infra-SCoT », à savoir les PLU, PLUi, PLH ou encore PDU, concourent à atteindre les objectifs et orientations contenues dans le SCoT, dans un rapport de compatibilité (au regard de l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme).</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Planifier et spatialiser stratégiquement le développement du territoire, de l'échelle communale à l'échelle intercommunale, dans le respect des orientations et objectifs énoncés dans le DOO.</p> <p>Créer une culture commune et partager les expériences de l'ensemble des techniciens.</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction de note d'enjeu, facilitant la prise en compte des objectifs du SCoT, en amont de l'élaboration de leur PLUI</li> <li>• Mise en place d'un partenariat avec l'EPTB pour intégrer les questions de gestion des eaux et inondations dans les notes d'enjeux et les analyses de compatibilité</li> <li>• Conseils auprès des élus, en tant que Personne Publique Associée, dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme</li> <li>• Formulation d'avis motivés sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, PLH) sur la base de la compatibilité avec le SCoT</li> <li>• Participation à la CDPENAF en qualité d'expert</li> <li>• Rédaction de note d'analyse de compatibilité avec le SCoT pour les dossiers de CDAC.</li> </ul> <p>La Multipole planifie et organise périodiquement des réunions rassemblant les techniciens en charge de la planification des différents EPCI membres du Pôle métropolitain. Les thématiques traitées sont fonction de la demande des techniciens.</p>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	En continu, selon l'avancement et les échéances des différents documents en cours d'élaboration sur le territoire.
<b><u>ACTEURS</u></b>	Ensemble des PPA (Chambres consulaires, UDAP, Département, Région, DDT, Parcs Naturels...) / EPCI / Communes / EPTB
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : 0,5 ETP Financement : 100 % Multipole par cotisation EPCI
<b><u>EVALUATION</u></b>	Evolution de la couverture du territoire par des PLUi, PLU et cartes communales compatibles.

<b>8</b>	<b>Appui/conseils auprès des EPCI visant un aménagement durable et de qualité</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Afin d'assurer la mise en œuvre du SCoT, et plus précisément les objectifs et orientations du volet « Aménager un territoire de qualité, économe de ses ressources » du DOO, la Multipole a engagé un partenariat avec le CAUE 54.</p> <p>Initié en 2017 et reconduit en 2018, ce partenariat consiste à sensibiliser les élus aux questions d'aménagement, à partir d'expérimentations menées sur des territoires engagés dans une procédure d'élaboration de PLUi.</p> <p>Une réflexion sur la nature du partenariat 2019 - 2020 est en cours.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Meilleure rédaction des documents d'urbanisme</p> <p>Amélioration de la production d'opérations en extension urbaine</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<p><u>2018</u> (pour rappel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers animés par le CAUE 54 et la Multipole sur les territoires de la CCBP et de la CCTLB, regroupant les élus du territoire</li> <li>• Production d'un livrable, « boîte à outils » accompagnant les élus lors de la définition d'opérations d'aménagement en extension urbaine</li> </ul> <p><u>2019-2020</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation avec le CAUE de visites de terrain, ciblant des projets d'aménagement de qualité sur ou hors du territoire.</li> <li>• Travail et expérimentations sur la rédaction d'OAP.</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019-2020.
<b><u>ACTEURS</u></b>	CAUE 54, EPCI membres (2017 : CC Seille et Grand Couronné / CC du Pays de Colombey Sud Toulous ; 2018 : CC du Bassin de Pompey ; CC du Territoire de Lunéville à Baccarat).
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût 2019-2020 : 30 000 € + 0,1 ETP
<b><u>EVALUATION</u></b>	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre de participants aux actions de sensibilisation</p>

<b>9</b>	<b>Elaborer un plan de mobilité rurale et expérimenter des solutions innovantes</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>La Multipole, en tant que Syndicat mixte porteur de Schéma de Cohérence Territoriale, peut élaborer un plan de mobilité rurale selon l'article L.1213-3-4 du Code des Transports, qui complète le Schéma Régional de l'Intermodalité sur les territoires peu denses du Sud54.</p> <p>Les territoires du Sud54 vont expérimenter des solutions de mobilité en milieu peu dense entre 2018 et 2020. Ces solutions pourront être de natures différentes et apporteront des éléments de diagnostic et d'enseignements à l'ensemble du territoire.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Structurer l'approche des mobilités rurales dans le Sud54 et apporter une offre cohérente sur l'ensemble des territoires. Favoriser le déploiement de services innovants à la mobilité pour répondre au besoin de mobilité des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilités partagées : service de covoiturage, autostop organisé et encadré, service d'autopartage...</li> <li>- Mobilités actives : location de Vélo à Assistance Electrique, création ou amélioration de la continuité des itinéraires sécurisés</li> </ul>
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille réglementaire sur les évolutions législatives et technologiques, identification des acteurs, organisation de la démarche</li> <li>• Diagnostic : synthèse des études réalisées dans le cadre des prises de compétences des AOM et des travaux réalisés par Mensia et TTK depuis 2016</li> <li>• Identification des enjeux et objectifs</li> <li>• Définition d'un programme d'actions : le plan de mobilité rurale contiendra un plan d'action qui pourra porter sur des services à mettre en œuvre par les EPCI et les AOM, sur la planification, sur des aménagements spécifiques à réaliser...</li> <li>• Mise en œuvre, suivi et évaluation</li> <li>• Soutien financier aux expérimentations</li> <li>• Accompagnement en ingénierie en tant que de besoin des territoires volontaires pour favoriser la mise en œuvre rapide d'expérimentations.</li> <li>• Animation du réseau des techniciens pour favoriser le partage des expériences et coordonnera les actions interterritoriales.</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	<p>Le plan de mobilité rurale pourra être adopté au début de l'année 2020, avec un plan d'actions qui pourra aller de 5 à 10 ans.</p> <p>Expérimentations sur 2019-2020</p>
<b><u>ACTEURS</u></b>	<p>Multipole, EPCI et AOM, communes, Région Grand Est. La Région, le Département et les AOM donneront un avis sur le plan de mobilité rurale conformément au L.1213-3-4 du Code des Transports.</p> <p>Partenaires techniques : CEREMA</p>
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	<p>Coût global de l'action : 0,5 ETP Soutien aux expérimentations = 225 000 €</p>
<b><u>EVALUATION</u></b>	<p>Mobilisation des acteurs au long de la démarche Usage de l'ensemble des connaissances disponibles (études, résultats des expérimentations)</p>

<b>10</b>	<b>Accompagner la structuration et la montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Le territoire de la Multipole Nancy Sud Lorraine n'est pas à ce jour couvert intégralement par des AOM. Dans un contexte d'évolutions législatives à venir qui pourraient viser une couverture intégrale du territoire par la compétence mobilité, qu'elle soit exercée au niveau local ou au niveau régional, certains EPCI manifestent le besoin d'un accompagnement pour organiser les débats dans leurs instances.</p> <p>En outre, la structuration récente de certains territoires ou l'élargissement de leur périmètre font que le niveau d'ingénierie dédiée à la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilités est inégal.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	<p>Assurer la couverture du territoire de la Multipole en Autorité Organisatrice des Mobilités Favoriser l'amélioration de la structuration interne des jeunes AOM, ou de relations interterritoriales.</p>
<b><u>CONTENU</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des EPCI non compétents en matière de mobilité qui le souhaitent pour organiser des échanges d'expériences, suivre les évolutions législatives et les partager, mettre en évidence les solutions pouvant être déployées et accompagner les EPCI dans leurs choix.</li> <li>• Accompagnement des AOM qui le souhaitent en apportant une ingénierie ponctuelle pour favoriser les relations interterritoriales, notamment entre le cœur urbain et le reste du Sud54.</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019 - 2020
<b><u>ACTEURS</u></b>	EPCI non compétences et AOM GART
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : 0,1 ETP Expertise externe en tant que de besoin (enveloppe de 10 000 €/an)
<b><u>EVALUATION</u></b>	Sollicitation par les membres et partenaires sur les deux axes de l'action. Réponse aux besoins exprimés par les membres et partenaires.

<b>11</b>	<b>Contribuer à la dynamique d'intermodalité dans le Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	Le réseau ferré est considéré dans le SCoT Sud54 comme étant le réseau structurant du système de mobilité souhaité par les territoires. En effet, le Sud54 bénéficie d'une étoile ferroviaire qui dessert une grande partie du territoire, pour la majorité de sa population et assure ainsi l'accessibilité des emplois et services métropolitains. Pour optimiser l'usage des services de transports organisés et financés par la Région circulant sur ces infrastructures, les collectivités souhaitent renforcer l'intermodalité autour des gares et des points d'arrêt et concentrer le développement urbain et économique le long des axes ferrés.
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	Faire émerger dans des délais rapides des projets d'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM). Permettre aux EPCI et communes d'articuler davantage urbanisme et mobilités en prenant en compte l'armature ferrée dans leurs documents d'urbanisme locaux et au Conseil Régional d'avoir une visibilité à moyen - long terme des besoins de mobilité sur les territoires.
<b><u>CONTENU</u></b> (Sous réserve de la modification statutaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille sur la LOM</li> <li>• Accompagnement des EPCI du territoire pour favoriser l'émergence de projets d'aménagement de PEM finançable à travers le Dispositif Régional d'Intermodalité du Grand Est (DIRIGE).</li> <li>• Approfondissement du volet « mobilités » du SCoT Sud54, pour préciser l'évolution des fonctionnalités de l'armature ferrée, en hiérarchisant et définissant le rôle de chaque gare ou point d'arrêt ferroviaire.</li> <li>• Traduction des principes définis dans le cadre de l'évolution / révision du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux.</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	Fin 2018 : accompagnement du dispositif DIRIGE 2019-2020 : Approfondissement du volet mobilité du SCoT
<b><u>ACTEURS</u></b>	EPCI membres, Région Grand Est
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : 0,1 ETP
<b><u>EVALUATION</u></b>	Définition d'une armature des mobilités hiérarchisée d'un point de vue des enjeux et partagée par l'ensemble des membres de la Multipole Capacité à la partager avec les échelons supérieurs dont notamment la Région

<b>12</b>	<b>Contribuer au SRADDET</b>
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Depuis la loi NOTRe, les Régions doivent élaborer des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Ce document intègre un grand nombre de documents sectoriels régionaux. Il fixera la stratégie d'aménagement de la Région. Le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SRADDET dès son approbation programmée pour fin 2019.</p> <p>Les PLUi, couverts par un SCoT n'ont pas d'obligation de compatibilité direct avec le SRADDET, le SCoT étant le document intégrateur.</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	Formaliser les attentes des territoires à l'égard du SRADDET, contribuer à l'élaboration du SRADDET, et être acteur dans la mise en œuvre du SRADDET.
<b><u>CONTENU</u></b>	<p><u>En phase d'élaboration du SRADDET (2019)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse du contenu du projet de SRADDET et identification des points de vigilance au regard du SCoTSud54</li> <li>Construction d'un avis partagé par la Commission Aménagement</li> <li>Rédaction d'un avis PPA Sud54 cohérent avec ceux portés par les EPCI en charge de PLUi (également PPA du SRADDET)</li> <li>Rédaction d'une « motion InterSCoT » pour une expression commune sur les points de discussion majeurs (notamment règle de la consommation du foncier).</li> </ul> <p><u>En phase de mise en œuvre (2020)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET approuvé</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019-2020
<b><u>ACTEURS</u></b>	<p>EPCI et leurs PETR/Pays  5 Syndicats Mixtes des SCoT du sillon lorrain (voire avec les SM de SCoT du Grand Est)  3 agences d'urbanisme  Syndicat mixte Européen du sillon lorrain  Région Grand Est</p>
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	0,1 ETP
<b><u>EVALUATION</u></b>	<p>La rédaction d'un avis PPA cohérent entre les PPA infra Sud54  Le nombre de signataires de la Motion  La prise en compte de nos principales remarques par la Région</p>

13	Consolider les actions en InterSCoT
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Emergence d'un InterSCoT et révision en cours des SCoT 1<sup>ier</sup> génération (Vosges Centrales, SCOTAM, SCoTNord54, SCoTSud54)</p> <p>La Déodatie et le Pays de Sarrebourg sont en phase d'élaboration de leur SCoT.</p> <p>Des dossiers importants sur les grandes infrastructures avec une problématique forte en termes de coûts économiques et/ou environnementaux : A31bis – Fermetures de lignes SNCF en discussion – Evolution des modes de transports de marchandises et des personnes – Emergence de nouvelle coopérations (SMO, ...).</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	Mener des études et/ou mettre en place des outils pour plus d'efficacité financière et/ou opérationnelle entre les SCoT
<b><u>CONTENU</u></b>	<p>Les contenus de cette action seront précisés en fonction des besoins et des priorités. Actuellement, les 3 pistes d'actions envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondissement avec le SCoT des Vosges Centrales pour <ul style="list-style-type: none"> <li>○ conforter les polarités de Charmes et de Bayon, qui se situent dans une même air d'influence</li> <li>○ conforter la ligne Epinal/Nancy, dans une logique d'axe, avec le potentiel du fer et de la véloroute Charles le Téméraire</li> </ul> </li> <li>• Organisation d'une conférence « aménagement et inondation » avec l'Interscot et les EPTB</li> <li>• Mise en place des indicateurs communs de suivi des SCoT</li> <li>• Etude pour conforter en terme d'aménagement les plateformes de logistique : mise en perspective des plateformes de logistiques existantes, et du potentiel foncier exploitable pour mieux capter les flux de marchandises au regard des besoins des grandes entreprises exportatrices et/ou importatrices.</li> </ul>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	2019 : Mise en place du partenariat avec SCoT des Vosges Centrales et Animation d'une rencontre InterSCoT + Etablissements Publics des PAPI pour identifier les problématiques convergentes
<b><u>ACTEURS</u></b>	5 Syndicats Mixtes des SCoT du sillon lorrain SCoT émergents de la Déodatie et du Pays de Sarrebourg EPTB Meurthe-Madon, Moselle Aval,
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : 25 000 € par an à charge de la Multipole + 0,1 ETP Subvention : possible de la Région avec un effet neutre sur le budget de la Multipole

14	Edition d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine »
<b><u>CONTEXTE</u></b>	<p>Dans le cadre du Pacte Etat Métropole, le Syndicat mixte et la Métropole du Grand Nancy mènent une étude conjointe afin d'élaborer une stratégie touristique à l'échelle du Sud54.</p> <p>Le comité de pilotage, accompagné par le comité technique et le cabinet In Extenso doit finaliser l'élaboration d'une stratégie partagée à l'échelle du Sud54 et définir les modalités de sa mise en œuvre d'ici juin 2019.</p> <p>L'étude « stratégie touristique » a confirmé le Sud 54 en tant que destination touristique à part entière.</p> <p>S'inscrivant dans les destinations et signatures définies dans le Schéma Régional de Développement Touristique de la région Grand Est, le territoire doit se doter d'un outil de marketing propre.</p> <p>L'élaboration d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine » pourra être un support de concertation et de travail coopératif ainsi qu'un outil efficace au service de la promotion de la destination.</p> <p>Depuis 1975, le guide du Routard a pour vocation de partager les bons plans des destinations et des expériences accessibles à tous.</p> <p>Il bénéficie d'un taux de notoriété exceptionnel (83 % des Français connaissent le Routard). C'est un guide connu et reconnu, intergénérationnel et généraliste (culturel et pratique).</p> <p><b>L'élaboration de ce guide émanera d'un travail collaboratif entre les acteurs du Tourisme</b> (office du Tourisme, maison du Tourisme, SEM, CD54, CRT Grand Est...) pour construire des produits communs et mutualiser les démarches de marketing</p>
<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b>	Mettre en avant la richesse et la diversité du territoire Nancy Sud Lorraine autour de thèmes définis avec les acteurs du tourisme
<b><u>CONTENU</u></b>	<p>Le projet éditorial, défini aujourd'hui par le guide du Routard, propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'explorer une destination riche et surprenante à moins de 2 heures de Paris en train</li> <li>• d'inciter les visiteurs à découvrir le territoire et à y rester plus d'un week end</li> <li>• De faire découvrir ou redécouvrir leur territoire aux habitants et en faire des ambassadeurs</li> <li>• De partir à la découverte du territoire par les itinérances douces : vélo, rando</li> <li>• des activités et des expériences à vivre en famille le temps d'un citybreak</li> <li>• de découvrir la Gastronomie, les produits du terroir et le savoir-faire Lorrain</li> <li>• de faire découvrir la magie des fêtes de fin d'année et les traditions</li> </ul> <p>Les contenus devront faire l'objet de validation avec les acteurs touristiques.</p> <p>Format : 115 x 192 / 144 pages / Impression : quadri / Plan détachable : sur 3ème de couv / Maquette Routard / Prix public : 9,90 € TTC</p>
<b><u>TEMPORALITE</u></b>	Elaboration guide 2019 Parution et diffusion début 2020 (si validation du projet début 2019)
<b><u>ACTEURS</u></b>	Syndicat mixte/ Offices de tourisme / EPCI / Région Grand Est / Département / sites touristiques / acteurs socioprofessionnels
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	Coût global de l'action : 75 000 €HT + acquisition des guides à 2,50 €HT (12 500 € HT pour 5000 guides) + 0,2 ETP Recettes : partenaires privés sous la forme de sponsors annonceurs + Revente des guides / subventions Région Grand Est et Département